

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN
BOURGOGNE
COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 25 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à 10h30, le Bureau communautaire s'est réuni, au secrétariat de la Communauté de Communes, sur la convocation de Henri de RAINCOURT et la présidence de Brigitte BERTEIGNE.

Date de convocation : 18 mars 2019

Présents : Pierre MARREC, Jérôme CORDIER, Marcel MILACHON, Christine AITA, Claude VIGNEAUX, Florence BARDOT, René GUERIN, Olivier SICIAC, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Liliane LAVAUX, Brigitte BERTEIGNE.

Absents excusés : Henri DE RAINCOURT, Christian DESCHAMPS, Gérard PERLAT, Louise CARTIER, Olivier SICIAC.

Membres du Bureau communautaire : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents qui ont pris part aux délibérations : 11

Secrétaire de séance élue ce jour : Florence BARDOT.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1.1. Prolongation du CDD de Steven MOREAU jusqu'au 31/08/2019.

1.2. Convention d'utilisation des locaux de l'école d'Egriselles le Bocage centre de loisirs de printemps

2. BUDGET GENERAL

2.1. Ouverture de poste

3. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

3.1. Concert des professeurs le 6 avril 2019

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

4.1. ZA Aire de Villeroy : Don

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame BERTEIGNE propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

BUDGET GENERAL : Création de poste d'adjoint administratif principal 2ème classe

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1.1. Prolongation du CDD de Steven MOREAU jusqu'au 31/08/2019.

Comme évoqué lors de la commission du 18 mars 2019, l'encadrement du périscolaire sur les SIVOS NEG et CESV, le mode de fonctionnement et la capacité d'accueil de nos centres pendant les vacances et l'accueil du mercredi, nécessitent de maintenir le même nombre d'agents sur une année scolaire.

Or l'agent arrive en fin de contrat le 31/03/2019. Il s'agit de : Steven MOREAU, 35h/semaine.

Il est donc nécessaire de prolonger cet agent en CDD jusqu'au 31 août 2019.

Délibération 20190301

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

RENOUVELLE le CDD pour 35h/semaine de Steven MOREAU, jusqu'au 31 août 2019, **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.2. Convention d'utilisation des locaux de l'école d'Egriselles le Bocage centre de loisirs de printemps

Durant les vacances de printemps 2019, le centre de loisirs ouvrira ses portes du 15 au 26 avril 2019. Il sera implanté à l'école d'Egriselles le Bocage.

La convention, avec le SIVOS CESV, prévoit les conditions de la mise à disposition des locaux de l'école et de la cantine.

Délibération 20190302

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

AUTORISE le Président à signer la convention d'utilisation des locaux de l'école d'Egriselles le Bocage, pendant les vacances de printemps 2019,

MANDATE le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

2. BUDGET GENERAL

2.1. Ouvertures de postes

Madame BERTEIGNE informe les membres du Bureau communautaire que le recrutement du technicien SPANC est concrétisé.

La personne recrutée étant actuellement fonctionnaire, il convient de valider la création de son poste.

Par ailleurs, il convient de confirmer la création de poste de l'agent qui a été recruté au poste d'instructeur en droit des sols, dans son grade actuel.

Enfin, Madame BERTEIGNE informe les membres du Bureau communautaire que le SIVOM, qui employait un agent technique mis à disposition de la CCGB, ne renouvellera

pas le CDD de cet agent qui est en place depuis 2 ans et ne peut donc plus voir son CDD renouvelé.

Les missions de cet agent étant surtout dédiées aux services Déchets ménagers et aux zones d'activité, Monsieur le Président propose de recruter un agent technique à la CCGB. Son salaire serait pris en charge, pour moitié par le budget général, pour moitié par le budget déchets ménagers.

Délibération 20190303

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Technicien SPANC ;

DECIDE

DE CREER:

- Un emploi permanent à temps complet de Technicien SPANC au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, relevant du cadre d'emplois C,
- Un emploi permanent d'instructeur en droit des sols au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des catégories C,
- Un emploi permanent d'agent technique au grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emploi de catégories C.

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents seront inscrits au budget 2019.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

3. ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

3.1. Concert des professeurs le 6 avril 2019

Madame BERTEIGNE, indique que les contrats de travail de deux enseignants ne prévoient la rémunération du temps passé pour le concert des professeurs.

Elle propose donc les contrats de cession suivants :

Cécile NICOD	Comédienne	300 €
Lucie GREMET	Flutiste	300 €

Délibération 20190304

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

AUTORISE les contrats de cession sus-indiqués,

MANDATE le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

3.2. Tarification :

Suite aux modifications validées lors de la Commission du 18 mars 2019, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver la grille des tarifs de l'école de musique, de danse et d'art dramatique comme suit :

TARIFS AUX FAMILLES POUR LES INSCRIPTIONS POUR LA SAISON 2019/2020

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Eveil // Découverte						
Eveil musical 4-ans	45 €	45 €	45 €	45 €	50 €	50 €
Eveil musical 5 ans					50 €	50 €
Ateliers théâtre						
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans					50 €	50 €
Adultes					90 €	90 €
Atelier M.A. // Jazz						
Atelier musiques actuelles :						
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans					104 €	104 €
Adultes					135 €	135 €
Atelier Jazz :					104 €	104 €
Orchestre ou Formation Musicale seuls :						
Enfants et étudiants jusqu'à 25 ans					104 €	104 €
Adultes					135 €	135 €
Chorales :						
Enfants						50 €
Adultes						110 €
Instrument supplémentaire dans le cadre du forfait - de 25 ans						190 €
Instrument supplémentaire dans le cadre du forfait adulte						245 €
Forfait - de 25 ans : forfait annuel comprenant le cours d'instruments, la formation musicale et les disciplines collectives*	312 €	312 €	315 €	315 €	315 €	315 €
Forfait adulte : forfait annuel comprenant le cours d'instrument la formation musicale, non obligatoire et les disciplines collectives*	400 €	403 €	406 €	406 €	406 €	406 €

*les pratiques collectives du forfait : Orchestre à cordes, Orchestre vent/percussions junior, Orchestre d'Harmonie. L'Atelier Jazz, les Musiques Actuelles et la Chorale n'en font pas partie.

Tarifs dégressifs à partir du deuxième inscrit de la même famille :

20% d'abattement dès 2 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.

30% d'abattement dès 3 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.

50% d'abattement dès 4 inscriptions pour une même personne ou au sein d'une même famille.

- La cotisation est annuelle et payable en trois fois. (Sauf Atelier Théâtre, Eveil, Découverte et Chorale)
- Envoi de la facture chaque trimestre par la Trésorerie de Sens Municipale
- Toute année commencée est due entièrement.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

4.1. ZA Aire de Villeroy : Don pour coup d'arbre.

Madame BERTEIGNE informe les membres du Bureau communautaire que dans le cadre d'une coupe d'arbres sur le terrain de la ZA de l'Aire de Villeroy. Un don a été fait à la CCGB pour un montant de 900 Euros.

Délibération 20190305

Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

ACCEPTE le don d'un montant de 900 euros.

MANDATE le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Pôle santé de Domats

Madame BERTEIGNE explique la demande de subvention pour le pôle santé de Domats. Ce dernier demande aux communes une subvention par rapport au nombre d'habitants qui viennent dans leur pôle santé.

Après discussion Madame BERTEIGNE propose de se prononcer.

Le Bureau communautaire, décide de ne pas donner suite à la demande du pôle santé de Domats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 2019-30-01 Prolongation du contrat de Steven MOREAU jusqu'au
31/08/2019
- 2019-03-02 Convention d'utilisation des locaux de l'école d'Egriselles le
Bocage pour le centre de loisirs de printemps

BUDGET GENERAL

- 2019-03-03 Ouverture de postes

ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

- 2019-03-04 Concert des professeurs le 6 avril 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2019-03-05 ZA Aire de Villeroy : don pour coupe d'arbre

Bureau Communautaire du 25 mars 2019

Henri de RAINCOURT

excuse

Brigitte BERTEIGNE



Pierre MARREC



Christian DESCHAMPS

excuse

Jérôme CORDIER



Gérard PRELAT

excuse

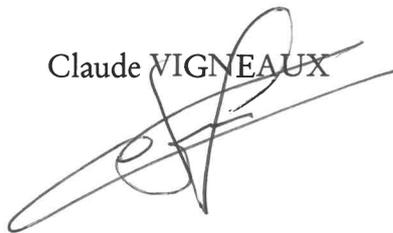
Marcel MILACHON



Christine AITA



Claude VIGNEAUX



Florence BARDOT



René GUERIN



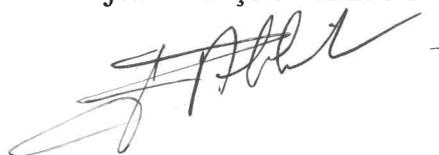
Louise CARTIER

excuse

Olivier SICIAC

excuse

Jean-François ALLIOT



Pierre-Eric MOIRON



Liliane LAVAUX

